

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNIICIPAL du 3 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal approuve-t-il le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 mars 2018 ?

1° - PRÉSENTATION ET VOTE DES BUDGETS :

- Commune,
- Assainissement,
- Lotissement « Le Petit Clos »

2° - VOTE DES TAXES :

Actuellement :

- Taxe d'habitation : 21,52 %
- Taxe foncière sur le bâti : 20,97 %
- Taxe foncière sur le non-bâti : 34,92 %

Souhaitez-vous modifier ces taux ?

3° - SUBVENTIONS 2018 :

Les tableaux en annexe indiquent les différentes subventions votées en 2017 (*associations ayant une attache sur Marolles-les-Braults*), ainsi que les subventions scolaires.

La dernière page vous retrace dans le premier tableau, les subventions versées en plus au cours de l'année 2017, et dans le deuxième les demandes reçues à ce jour pour 2018.

4° - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES – ANNÉE 2018 :

Après avoir répertorié les différentes charges de fonctionnement ainsi que les charges du personnel pour les deux écoles, le montant par enfant s'établit comme suit :

- Maternelle (73 enfants) 1 370 €/enfant,
- Élémentaire (113 enfants) 453 €/enfant,

5° - CRÉDIT BAIL DE LA BOULANGERIE :

Les travaux devraient être terminés pour le 6 avril 2018.

Montant total des travaux et acquisition : 204 400 €
Montant de l'emprunt : 150 000 €

Nous vous proposons après accord des boulangers un remboursement au prix de 979,75 € HT/mois sur 20 ans au taux de 1,43 % soit un cout total de 235 140 €.

6° - C.C.A.S. :

Point sur les aides accordées aux familles.

□ <u>Secours sans remboursement :</u>	6 233,41 €	
Impayé cantine :	122,50 €	
Électricité :	2 512,33 €	
Gaz :	1091,29 €	
Bons d'alimentation :	786,64 €	
Eau :	470,65 €	
Divers (<i>voyage scolaire, essence, frais obsèques</i>) :	1 250,00 €	
		9 257,33 €
□ <u>Secours avec remboursement :</u>	3 023,92 €	
Électricité :	1 531,64 €	
Gaz :	1 381,07 €	
Eau :	111,21 €	

15 Familles concernées dont 3 personnes âgées

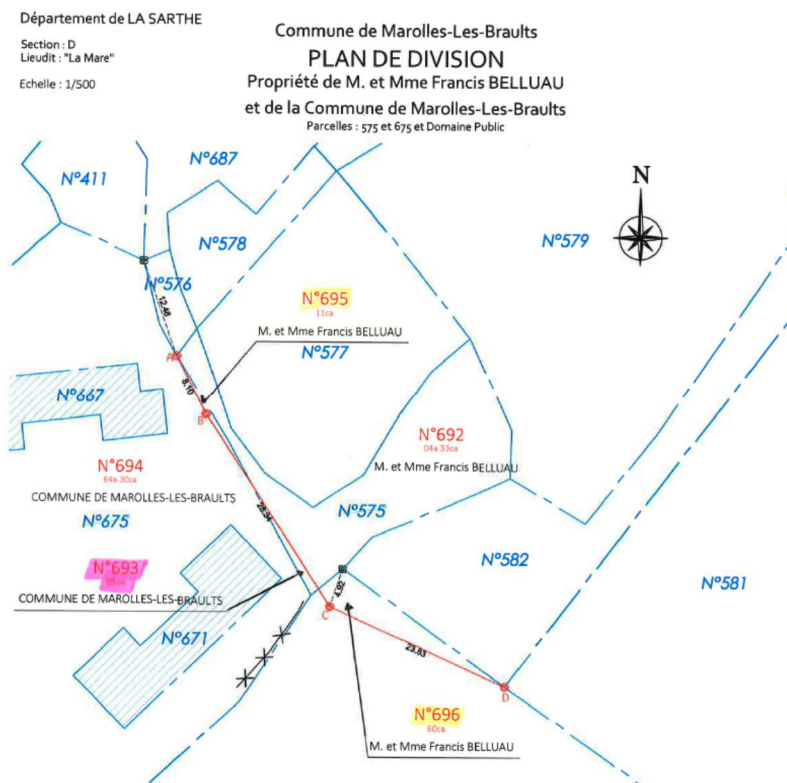
7° - TRAVAUX RUE DU Dr PAUL CHEVALIER – BOULEVARD DE LA GARE :

Une décision de poursuivre a été envoyée à l'entreprise COLAS par l'intermédiaire de DCI Environnement. Le montant maximum arrêté de travaux hors budget est de 82 460 € HT.

M. LEFEBVRE fera le point en séance.

8° - ÉCHANGE TERRAINS AVEC M. FRANCIS BELLUAU (Résidence du Saosnois)

Biens cédés par la Commune (*en jaune sur le plan*) : Parcelles D n° 695 – D n° 696 soit **71 m²**
Bien cédé par M. BELLUAU (*en rose sur le plan*) : Parcelle D n° 693 soit **5 m²**



Une soulte de 100 € sera demandée

9° - ASSURANCE GRAS-SAVOYE :

Notre collectivité est actuellement adhérente au contrat de groupe du Centre de Gestion garantissant les risques financiers encourus à l'égard de notre personnel en cas de maladie, décès, invalidité et accidents imputables ou non au service.

Le contrat actuel arrive à terme au 31 décembre 2018. Il doit être remis en concurrence. Le Conseil Municipal doit par délibération se prononcer pour confier ou non au Centre de Gestion le soin d'agir pour notre compte.

Nous avons toujours la possibilité de ne pas adhérer au contrat de groupe si celui-ci ne nous convenait pas.
Montant annuel de cotisations : environ 30 000 €.

10° - QUESTIONS DIVERSES :

- Courrier de M. Michel TISON,
- Demande de subvention club de handball de Nogent-le-Rotrou.



PARCOURS DU CŒUR – DIMANCHE 8 AVRIL 2018 APRÈS-MIDI
Besoin de bénévoles pour confectionner les sandwichs le matin à 10 h 30 (Salle Jean-de-la-Fontaine

REPAS DES CHEVEUX BLANCS – MARDI 8 MAI 2018
Inscriptions en Mairie